

# Programme d'études

## A L T O



### TABLE DES MATIERES

---

Page-s	
2	Tableau synoptique
3	Degrés des études
4	Minutage des accompagnements
5-6	Programme d'études
7	Œuvres de référence
8	Règlement du certificat AVCEM
9-10	Programme du certificat AVCEM
11-12	Certificat supérieur
13	Classe "adulte"
	Coordonnées du doyen

Lausanne, avril 2008/MS/ea

**TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL AU CONSERVATOIRE DE LAUSANNE**

Préparatoire      1 an      40' / hebd.

Elémentaire      1 à 3 ans      40' / hebd.

Moyen      1 à 3 ans      40' / hebd.

Secondaire      1 à 3 ans      40' / hebd.

*Voie Certificat*

Secondaire supérieur 1      1 an      50' / hebd.

Secondaire supérieur 2      1 an      50' / hebd.

Secondaire supérieur 3      1 an      50' / hebd.

Certificat      1 à 2 ans      60' / hebd.

**Certificat AVCEM**

*Voie Attestation*

Secondaire supérieur 1      1 an      50' / hebd.

Secondaire supérieur 2      1 an      50' / hebd.

Secondaire supérieur 3      1 an      50' / hebd.

Attestation      1 an      60' / hebd.

**Attestation d'études**

***Examen d'admission en certificat supérieur***

Cert. Sup. I      1 an      70' / hebd.

Cert. Sup. II      1 an      70' / hebd.

Cert. Sup. III      1 an      70' / hebd.

Cert. Sup. IV      1 an      70' / hebd.

**Certificat Supérieur**

## DEGRES DES ETUDES

---

- Préparatoire  
(40'/hebd. – durée 1 an)  
A la fin de l'année, le professeur et le directeur (ou son représentant) déterminent le degré dans lequel l'élève poursuit ses études
- Elémentaire  
(40'/hebd. - durée 1 à 3 ans)
- Moyen  
(40'/hebd. - durée 1 à 3 ans)
- Secondaire  
(40'/hebd. – durée 1 à 3 ans)
- Secondaire supérieur 1 – voies  
certificat et attestation  
(50'/hebd. – durée 1 an)  
Examen de passage en fin de degré  
*(le retour de voie attest. en cert. est possible en tout temps, au terme de chaque examen)*
- Secondaire supérieur 2 – voies  
certificat et attestation  
(50'/hebd. – durée 1 an)
- Secondaire supérieur 3 – voies  
certificat et attestation  
(50'/hebd. – durée 1 an)
- Certificat  
(60'/hebd. – durée 1 à 2 ans)  
En fin de dernière année, examen de **certificat non professionnel**
  - Attestation  
(60'/hebd. – durée 1 an)  
Examen semblable à la voie certificat mais allégé et/ou audition finale  
**attestation d'études non professionnelles**
- Admission – avec examen – en classe de certificat supérieur, en pré-HEM ou à l'HEMU

## MINUTAGES DES ACCOMPAGNEMENTS

---

Elémentaire	8 minutes/mois
Moyen	8 minutes/mois
Secondaire	8 minutes/mois
Secondaire supérieur 1 voies certificat et attestation	10 minutes/mois
Secondaire supérieur 2 voies certificat et attestation	50 minutes/mois
Secondaire supérieur 3 voies certificat et attestation	50 minutes/mois
Attestation	60 minutes/mois
Certificat	60 minutes/mois
Certificat supérieur I, II, III et IV	70 minutes/mois

PROGRAMME D'ETUDES

<i>Niveau</i>	<i>Durée de l'examen</i>	<i>Programme</i>
Préparatoire	10'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gamme de do majeur, 2 octaves</li> <li>- Archet : petit exercice avec liaisons par 2, 3 ou 4</li> <li>- Petits morceaux à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> </ul>
Elémentaire	10'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite étude libre (comprenant les difficultés mentionnées)</li> <li>- Morceau à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> <li>- Lecture à vue (courte et simple)</li> </ul> <p><u>Technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positions 1 à 2 et 1 à 3</li> <li>- Doubles-cordes simples</li> <li>- Coups d'archet variés : détaché, piqué, martelé, rythmes pointés, combinaisons diverses avec liaisons</li> </ul>
Moyen	15'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude libre (ou deux études) comprenant les difficultés mentionnées</li> <li>- Morceau à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> <li>- Lecture à vue</li> </ul> <p><u>Technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positions 1 à 5</li> <li>- Poursuivre l'étude des doubles-cordes</li> <li>- Poursuivre l'étude des coups d'archet variés (rythmes divers binaires ou ternaires, simples ou composés), développer le staccato et les notes &gt;.</li> </ul>
Secondaire	15'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un morceau pour alto seul (Bach, suites pour cello ou étude)</li> <li>- Morceau à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> <li>- Lecture à vue</li> </ul> <p><u>Technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positions 1 à 7</li> <li>- Gammes sur 3 octaves de do, ré bémol et mi bémol majeur ; do, ré et mi mineur</li> <li>- Archet : utilisation aisée de la totalité de l'archet, spiccato</li> <li>- Développer la sonorité et l'expressivité</li> </ul>

<i>Niveau</i>	<i>Durée de l'examen</i>	<i>Programme</i>
Secondaire supérieur 1	15'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un morceau pour alto seul (Bach ou étude)</li> <li>- Morceau à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> <li>- Lecture à vue</li> </ul> <p><u>Technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commencer l'étude des gammes selon Flesch ou Galamian</li> <li>- Etudes en doubles-cordes</li> <li>- Etudes (ex. Mazas, Campagnoli)</li> </ul>
Secondaire supérieur 2	15'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un morceau pour alto seul (Bach ou étude)</li> <li>- Morceau à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> <li>- Lecture à vue</li> </ul> <p><u>Technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'étude des gammes selon Flesch ou Galamian</li> <li>- Continuer l'étude des doubles-cordes</li> <li>- Etudes (ex. Mazas, Campagnoli)</li> </ul>
Secondaire Supérieur 3  Attestation	20'	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un morceau pour alto seul (Bach ou étude)</li> <li>- 2 Morceaux à choix</li> <li>- Morceau imposé</li> <li>- Lecture à vue</li> <li>- Trois à quatre morceaux au choix</li> </ul> <p><u>Technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'étude des gammes selon Flesch ou Galamian</li> <li>- Etudes en doubles-cordes</li> <li>- Etude de Mazas, Campagnoli, M.Vieux</li> </ul>

**ŒUVRES DE REFERENCE AU CONSERVATOIRE DE LAUSANNE**

Niveaux		Œuvres
de à	Préparatoire Elémentaire	J. P. Holstein En jouant à Pousse-notes
de à	Elémentaire Moyen	O. Rieding Concerto, op. 35
de à	Moyen Secondaire	G. Ph. Telemann Concerto en sol majeur, 2ème mouvement
de à	Secondaire Secondaire supérieur 1 cert.	J.-ch. Bach Concerto en do mineur
de à	Secondaire Secondaire supérieur 1 att.	B. Marcello Sonate en sol mineur
de à	Secondaire supérieur 1 à Secondaire supérieur 2 cert.	Mendelssohn Sonate en do mineur
de à	Secondaire supérieur 1 Secondaire supérieur 2 att.	H. Eccles Sonate en sol mineur
de à	Secondaire supérieur 2 Secondaire supérieur 3 cert.	R. Schumann Märchenbilder, 1er mouvement
de à	Secondaire supérieur 2 Secondaire supérieur 3 att.	R. Schumann Fantasiestücke n° 1
de à	Secondaire supérieur 3 cert. Certificat	R. Schumann Märchenbilder, 2ème mouvement
de à	Secondaire supérieur 3 att. Attestation	G. Fauré Sicilienne
Certificat AVCEM		M. Bruch Romance, op. 85
Attestation d'études		A. Glazounow Elegie, op. 44
Certificat sup. I à II		M. Glinka Sonate pour alto et piano
Certificat sup. II à III		M. Reger 1ère suite, 1er mouvement
Certificat supérieur IV		J. Brahms Sonate en fa mineur, op. 120



ASSOCIATION VAUDOISE DES CONSERVATOIRES ET ÉCOLES DE MUSIQUES  
Case postale 31.1001 Lausanne

## EXAMENS DE CERTIFICAT NON PROFESSIONNEL

### Instructions générales et règlement

**Introduction:** Le certificat non professionnel atteste la fin du cycle d'études défini par les structures d'enseignement de l'AVCEM. Un programme d'examen et des exemples de pièces sont définis par les professeurs de chaque branche.

**Ce certificat ne donne ni droit ni priorité pour une entrée en classe professionnelle ou en classe de certificat supérieur. Cette dernière est décidée sur la base d'un examen propre aux institutions offrant cette formation.**

1. Les examens de certificat AVCEM sont organisés chaque année dans une école de l'AVCEM. Les tâches administratives incombent au secrétariat de l'AVCEM.
2. Le jury d'examen est composé en principe de deux experts, dont un au moins enseigne au niveau du : Certificat non-professionnel, mais pas dans une école de l'AVCEM. Il est présidé par le responsable de l'école qui organise les examens et qui a voix consultative. En outre, un délégué du comité de l'AVCEM assiste aux examens avec voix délibérative.
3. En accord avec les professeurs concernés, l'école désignée et le délégué du comité proposent les jurys au comité qui les nomme.
4. Les décisions du Jury sont irrévocables.
5. L'examen comprend une seule session et a lieu dans les deux premières semaines de mai. Il est public. La session du certificat *jazz* est divisée en deux parties.
6. La durée de la musique présentée à l'examen est fonction du type d'instrument/voix; (voir le programme d'examen) elle n'excède en aucun cas 35 minutes. L'examen dure au maximum 40 minutes, sans compter le temps de délibération (10 minutes).
7. Les programmes d'examens sont spécifiés dans un document annexe qui fait partie intégrante du présent règlement. Ils comprennent dans tous les cas des pièces d'époques et de styles différents.
8. Les pré-inscriptions devront parvenir au secrétariat de l'AVCEM le 15 octobre au plus tard.
9. Les candidats ont la possibilité de se familiariser avec les lieux de l'examen au cours d'une séance mise sur pied par l'école organisatrice. (30 minutes par candidat)
10. Le certificat AVCEM n'est délivré que si le candidat peut donner la preuve qu'il a réussi l'examen de solfège correspondant au niveau de ce certificat. Sinon une attestation provisoire lui sera remise, en attendant que cette exigence soit satisfaite.
11. Les certificats sont remis par le Président de l'AVCEM à l'occasion d'une cérémonie de Palmarès.
12. Le candidat envoie au secrétariat de l'AVCEM le programme de son examen **dactylographié** avec le minutage exact des pièces prévues. Une partition de chaque pièce jouée sera remise par l'élève au jury lors de l'examen.
13. Il est souhaitable mais non obligatoire qu'une ou plusieurs pièces(s) soi(en)t mémorisée(s). **Les pièces sont exécutées en principe sans reprises.**
14. Le professeur assiste aux examens et à la délibération du jury avec voix consultative. Le jury, après délibération, communique au candidat les grandes lignes de son évaluation. Il peut demander le huis clos pour une partie de la délibération.
15. Une finance d'inscription aux examens est perçue au moment de l'inscription définitive. Son montant est fixé par le comité.
16. L'AVCEM ne prend pas en charge les frais d'accompagnement.

Juin 2001



# CERTIFICAT AVCEM

## Alto

### Programme de l'examen

Un ou deux mouvements d'un Bach solo

3 ou 4 pièces de styles différents et de genres variés, par exemple :

- 1 pièce baroque
- 1 pièce classique
- 1 pièce romantique
- 1 pièce moderne (XXème siècle)

Une de ces pièces peut être de la musique de chambre.

### Durée de l'examen

30 min de musique (durée maximale de l'examen 40 min)

### Exemples d'oeuvres

Les exemples ci-dessous ne sont pas contraignants mais fixent le niveau de difficulté.

SOLO	J.S. Bach	Suites pour violoncelle transcrites pour alto, nos 1, 2 ou 3
BAROQUE	J.S. Bach H. Eccles Flackton G.F. Händel (Casadesus) M. Marais Marcello  G.P. Telemann	1 <sup>ère</sup> sonate pour viole de gambe – 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> mouvement Sonate en sol mineur Sonate en sol majeur op. 2 no 6 Concerto en si mineur – 1 <sup>er</sup> mouvement Five Old French Dances Sonate en sol mineur op. 11 no 4 Sonate en mi mineur Sonate en la mineur
CLASSIQUE	L. van Beethoven Grazioli Hoffmeister J.N. Hummel Koczwara  Zelter	Nocturne op. 42 Sonate en fa majeur (éd. Kalmus) Concerto en ré majeur – 2 <sup>ème</sup> mouvement Fantaisie pour alto et orchestre Sonate en do majeur op. 2 no 2 – 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> mouvements Concerto en mi b majeur – 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> mouvement
ROMANTIQUE	E. Bloch M. Bruch J. Joachim F. Mendelssohn R. Schumann  H. Wienawsky	Suite hébraïque Romance op. 85 Hebräische Melodien op. 9 Sonate en do mineur Fantasiestücke op. 73 bis no 1 Märchenbilder Rêverie

MODERNE

Beck  
C. Debussy  
Driessler  
G. Fauré  
P. Hindemith

J. Ibert  
G. Jacob  
L.E. Larsson  
D. Milhaud  
G. Onslow  
M. Ravel

Sonatine  
Rêverie ; Suite bergamasque : Clair de lune (Ed.  
Jobert)  
5 pièces (Ed. Bärenreiter)  
Elégie op. 24  
Trauermusik  
Méditation  
Aria  
Sonatine  
Concerto pour alto et orchestre  
4 visages  
Sonate op. 16 no 3  
Pièce en forme de Habanera

## CERTIFICAT SUPERIEUR

---

- Certificat supérieur I  
(70'/hebd. - durée 1 an)
- Certificat supérieur II  
(70'/hebd. - durée 1 an) Examen de passage à la fin de la 2<sup>ème</sup> année
- Certificat supérieur III  
(70'/hebd. - durée 1 an)
- Certificat supérieur IV  
(75'/hebd. - durée 1 an) A la fin de la dernière année, examen de certificat supérieur (final public)

*Il est possible de se présenter à l'examen final au terme de la 3<sup>ème</sup> année, avec l'accord du professeur et de la Direction (demande écrite).*

- Le Certificat supérieur est proposé à des élèves non professionnels, doués, désireux de poursuivre l'étude d'un instrument ou du chant au-delà du niveau certificat, sans pour autant envisager des études professionnelles.
- L'admission en certificat supérieur **dépend de l'obtention du certificat de solfège** non professionnel (ou équivalent), du certificat instrumental ou vocal non professionnel (ou équivalent) et d'un examen instrumental comprenant trois pièces d'époques différentes. Les inscriptions sont prises jusqu'au 31 mai de chaque année.

### Programme d'examen pour l'entrée en certificat supérieur

Même programme que pour le Certificat

### Programme pour l'examen de certificat supérieur

Récital public durée 50 minutes (discussion de 10 minutes comprise)

Programme de 30 à 40 minutes comprenant 4 pièces ou plus, proposant :

- au minimum 3 styles différents  
(Baroque, classique, romantique, pièce "de genre", moderne ou contemporain)
- au minimum 2 formes diverses (solo, alto – piano, autres)

Par "autres" on entend: musique de chambre, alto - basse continue, duo sous toutes les formes, avec percussions, informatique etc.

**Exemples d'œuvres :**

**Solos :**

Bach	6 suites pour violoncelle
Bach	6 sonates et partitas pour violon
Max Reger	Suites pour alto solo

**Concertos :**

Hindemith	Der Schwanendreher
C. Stamitz	Concerto en ré maj
F.A Hoffmeister	Concerto en ré maj

**Sonates :**

Brahms	Sonate en fa maj et mib maj
Schubert	Sonate arpeggione

**Pièces de genre :**

Hindemith	Trauermusik
Schumann	Märchenbilder
Bloch	Suite Hébraïque

## **CLASSE "ADULTE"**

---

Ces classes sont destinées aux élèves hors des limites d'âges.

Deux types de cours vous sont proposés :

- cours individuels de 40 minutes
- cours individuels de 50 minutes

Il est possible de regrouper 2 cours tous les quinze jours (à définir avec le professeur).

Le solfège n'est pas obligatoire. Par contre, il est possible de suivre les cours au sein des classes actuelles, dans la mesure des places disponibles.

Il n'y a pas d'examens, le programme est libre.

## **DOYEN**

---

Monsieur Marcel Sinner  
Ch. des Fontannins 16b  
1066 Epalinges  
Tél. 076 668 02 84